



Communiqué de presse

Rabat, le 24 février

Dans le cadre des auditions que la CNDP (Commission Nationale de Contrôle de Protection des Données à Caractère Personnel) est en train de mener à son initiative, concernant les allégations techniques non prouvées, formulées par Citizen Lab / Amnesty International / Forbidden Stories, la CNDP a reçu, jeudi 23 février 2023, les représentants d'Amnesty International Maroc.

La CNDP a déjà communiqué sur le fait qu'elle invitera à ces auditions tout acteur ayant des éléments permettant d'éclairer le sujet.

Précisant ne pas disposer des compétences techniques pour répondre à la CNDP, Amnesty International Maroc appuie le souhait de la CNDP de recevoir des représentants techniques d'Amnesty International basés en Allemagne ainsi que des représentants techniques de Citizen Lab basés au Canada et agira pour faciliter les contacts.

Par ailleurs, et toujours dans le contexte de ces auditions, la CNDP annonce qu'elle accueille, ce samedi 25 février 2023, un expert indépendant canadien.

A propos de la CNDP

La protection de la vie privée, au Maroc, est consacrée par l'article 24 de la Constitution du Royaume : « Toute personne a droit à la protection de sa vie privée. ... »

La CNDP (Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel) a été créée par le Dahir n° 1-09-15 du 22 safar 1430 (18 février 2009) portant promulgation de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (BO n° 5714 du 05/03/2009).